

exigent que le moins possible soit laissé à l'improvisation et que chaque Etat connaisse ses obligations, le rapporteur estime qu'il serait de bonne méthode que le Secrétariat général et les Gouvernements s'entendent, à l'avance, sur les règles à observer et sur les itinéraires normaux à suivre par les aéronefs dont il s'agit. Cette réglementation concrète faciliterait l'exercice de la mission à remplir par le service commun de la Société des Nations et des divers pays. Une certaine souplesse pourrait d'ailleurs être garantie par des dérogations éventuelles faisant l'objet de prévisions dans l'organisation générale du régime des aéronefs, ou par des arrangements spéciaux intervenus entre le Secrétariat général et tel ou tel gouvernement.

Le comte Bernstorff se prévalant de l'avantage que certains aspects du problème accordent à l'Allemagne, déclare que le contrôle indispensable de l'air, notamment en temps de crise, est rendu presque impossible dans certains pays qui, en vertu de traités, sont soumis à des restrictions en matière d'aviation et qui, de ce fait, ne disposent pas d'avions de police.

L'Assemblée, sur la recommandation de la Troisième Commission, prie le Conseil, dès que les travaux de la Commission de navigation aérienne seront terminés, de bien vouloir faire étudier, par le Comité d'arbitrage et de sécurité, les mesures nécessaires pour assurer que les aéronefs, effectuant des transports intéressant le fonctionnement de la Société des Nations, soient libres, en temps de crise, de survoler tel territoire de la manière jugée utile pour l'accomplissement de leur mission. Le Conseil, plus tard, a donné suite aux recommandations de l'Assemblée.

QUATRIÈME COMMISSION

(QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES)

Bâtiments de la Société

Le rapport du comité spécial, chargé par l'Assemblée d'étudier la question des futurs bâtiments, a été approuvé, et, au cours de l'Assemblée, la cérémonie de la pose de la première pierre a eu lieu. Trois points sont restés en suspens: certaines modifications de détail à la bibliothèque, la question de l'acoustique et l'approbation d'une estimation détaillée du coût qui sera dressée par les architectes en même temps que les plans. Le comité devra résoudre ces difficultés et soumettre un rapport à l'approbation du Conseil de la Société des Nations.

Répartition des dépenses

Etant donné qu'un barème révisé de répartition qui devra être fondé sur les prévisions budgétaires des divers Etats Membres, pour l'exercice 1930-31, doit être soumis à l'Assemblée de 1932, il a été proposé que les Etats soient invités à soumettre leurs prévisions budgétaires dans le plus court délai possible. Cette résolution a été adoptée.

Budget

Contrairement à ce qui s'est passé à la dernière session de l'Assemblée au sujet de la discussion sur le budget, les principales prévisions budgétaires, cette année, ont été approuvées sans beaucoup de critique. La discussion a porté surtout sur les crédits supplémentaires. Le Secrétaire général a signalé que l'augmentation de 155,000 francs est attribuée aux deux conférences, l'une sur la codification et l'autre sur le désarmement, qui se réuniront au cours de 1930, et que, s'il n'avait pas fallu tenir compte de ces conférences, le budget aurait, en vérité, accusé une diminution.